

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 548 portant intégration du personnel auxiliaire dans les cadres territoriaux .

n° 548

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
25 avril 1964

Numéro JO  
n° 5 du 01/07/1964

Date du numéro  
1 juillet 1964

### TEXTE INTÉGRAL

Les agents auxiliaires ci-après désignés en service dans les divers Services d'Etat et Services Territoriaux sont titularisés dans leur emploi et intégrés dans les Cadres territoriaux, selon les modalités suivantes : Les dispositions de l'arrêté n° 1237 du 19 septembre 1962 portant intégration de M. Ali Herra Mahamad dans le Cadre territorial des expéditionnaires d'administration sont annulées. M. Ali Herra Mahamad est intégré dans le cadre des commis des Services administratifs et financiers et rangé: — commis de 2e classe, 1er échelon, pour compter dau 1er janvier 1962 ; — commis de 2e classe, 2e échelon, pour compter au 1er janvier 1964.